

VITRAC

PUY - DE - DOME

AUVERGNE - RHONE - ALPES



Inondation



Rupture de barrage



Sismicité zone 3



Feu de forêt



tempête



Phénomène lié à l'atmosphère

Pour en savoir plus, consultez :

- ✓ En Préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- ✓ Sur Internet : www.prim.net
- ✓ Sur le Site de la Commune : www.vitrac.fr

NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS 18

SAMU 15

URGENCE EUROPE 112

EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE

1. Abritez-vous
2. Ecoutez la radio 102,5 Mhz
Station France Bleu Pays d'Auvergne
3. Respectez les consignes
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Mairie de Vitrac : 04.73.86.62.26

IPNS

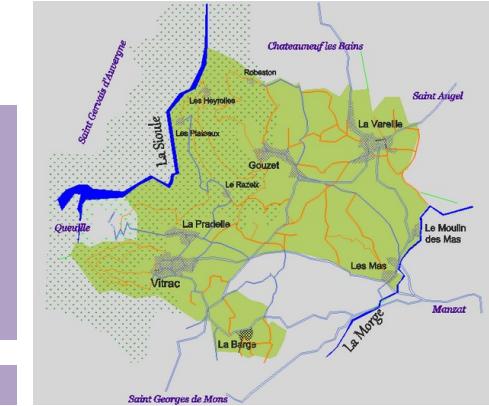
63464 VITRAC Mise à jour 2017

CODE INSEE

DICRIM

Le DICRIM, c'est quoi ?

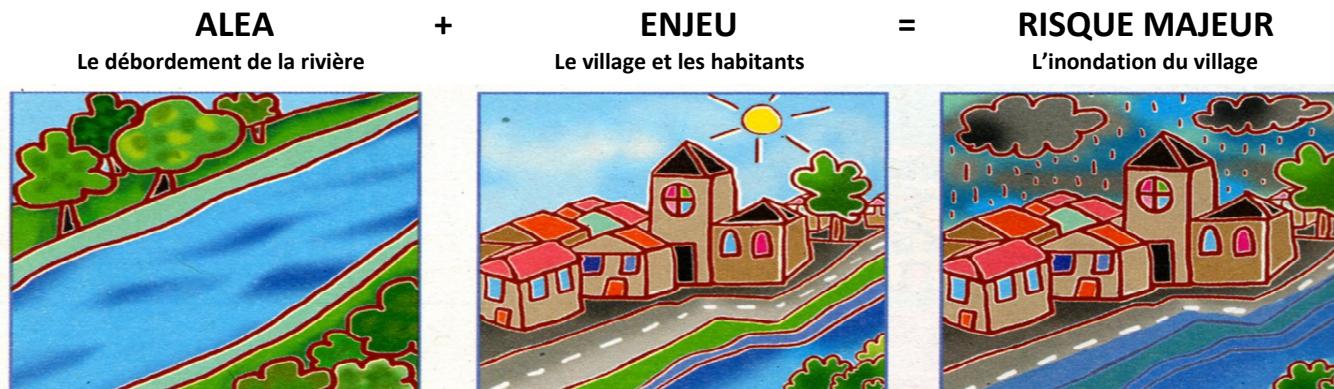
C'est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il est obligatoire dans toutes les communes et peut être librement consultable en mairie.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Parmi tous les accidents ou catastrophes qui peuvent se produire, certains risquent d'être particulièrement graves pour les personnes, les biens (immeubles, patrimoine, infrastructures routières) et l'environnement. On les appelle des **catastrophes majeures**. Elles surviennent rarement mais très brutalement. Les catastrophes majeures peuvent être causées par des phénomènes naturels ou liés à des activités humaines appelés « **aléas** ». Ceux-ci peuvent porter atteinte à la santé voire à la vie des hommes et des animaux, aux biens et à l'environnement, appelés « **enjeux** ».

Quand un aléa menace un enjeu, on parle de risque majeur



Un risque majeur est une menace qui, si elle se réalise, conduit à une catastrophe majeure →

qui fait de nombreuses victimes et d'importants et couteux dégâts. La société se trouve alors dépassée par l'ampleur du désastre.

C'est pour cela qu'il est important de bien comprendre les risques majeurs afin de pouvoir anticiper les catastrophes majeures.



Les deux grandes familles de risques :

LES RISQUES NATURELS :

- ↳ Le Risque Inondation
- ↳ Le Risque Mouvement de terrain
- ↳ Le Risque Séisme
- ↳ Le Risque Feux de forêt
- ↳ Le Risque Avalanches – Coulées de neige
- ↳ Le Risque Tempête

qui existe sur la commune de Vitrac

qui n'existe pas sur la commune de Vitrac

qui existe sur la commune de Vitrac

qui existe sur la commune de Vitrac

qui n'existe pas sur la commune de Vitrac

qui existe sur la commune de Vitrac

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- ↳ Le Risque Industriel
- ↳ Le Risque Transport de matières dangereuses
- ↳ Le Risque Rupture de barrage
- ↳ Le Risque Minier

qui n'existe pas sur la commune de Vitrac

qui n'existe pas sur la commune de Vitrac

qui existe sur la commune de Vitrac

qui n'existe pas sur la commune de Vitrac

RISQUE INONDATION lié à une crue de La Sioule :

 La vigilance crue, mise en place en juillet 2006, a pour but d'informer le public et les professionnels (Services de secours, Préfecture, Mairies) de crues susceptibles de se produire dans les heures qui suivent. Sur Internet www.vigicrues.ecologie.gouv.fr, la Sioule est surveillée sur 2 tronçons : « Sioule amont et Sioulet » et « Sioule Aval ». Sur ces 2 tronçons, en fonction de l'évolution météorologique à venir, une couleur est apposée :

- ☛ Crue sans dommages significatifs
- ☛ Crue avec débordements importants
- ☛ Crue majeure menaçant les personnes et les biens

Il est à noter qu'aucun hameau de la commune n'est concerné par le risque inondation, mais seulement les bois et quelques parcelles en contrebas des Plateaux et des Heyrolles. Néanmoins, les pêcheurs, les chasseurs et les randonneurs doivent rester très vigilants : en effet, comme le montre la photo ci-contre, une crue de type torrentiel sur un modeste ruisseau a occasionné d'importants dégâts aux piles du pont de Moignoux au cours de l'été 2007.

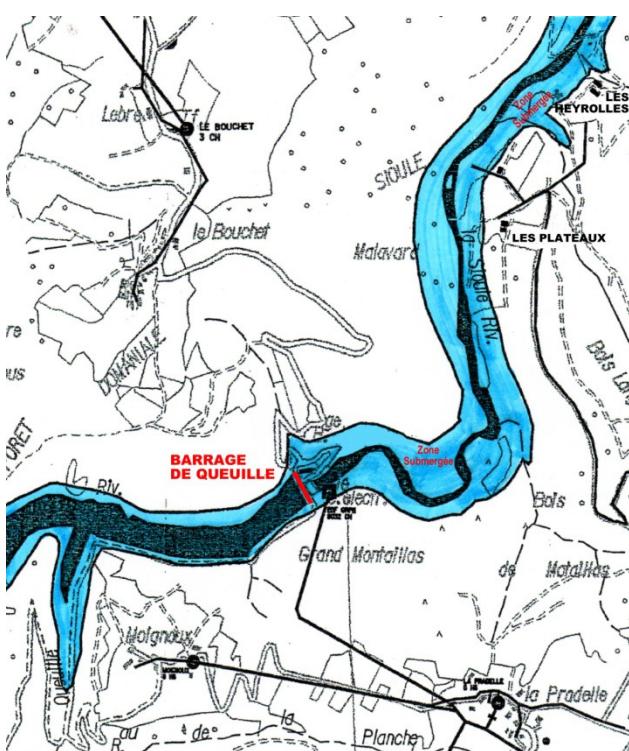


CONSIGNES EN CAS D'INONDATIONS :

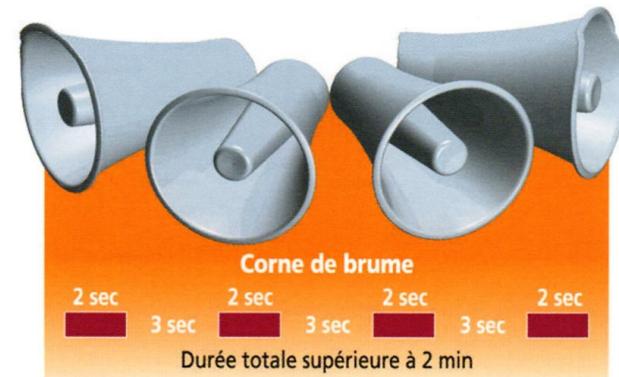
	Ecoutez la radio (102,5 FM) France Bleu Pays d'Auvergne		Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches		Vos enfants sont en sécurité à l'école. N'allez pas les chercher
	Restez calme et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment		Coupez l'électricité et le gaz		Ne téléphonez pas Priorité aux secours

RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE de Queuille ou des Fades :

 Le barrage de Queuille situé sur les communes de Saint-Gervais-d'Auvergne et de Vitrac et le barrage des Fades situé à 11 Km en amont font partie des 7 ouvrages de classe A (hauteur ≥ 20 m) du département. Parmi eux, seul le barrage des Fades dont la retenue a un volume qui dépasse 15 millions de m³ d'eau fait l'objet d'un Plan Particulier d'intervention (**PPI consultable en mairie**). En cas de rupture de la retenue des Fades, le barrage de Queuille serait submergé 27 minutes plus tard (voir plan ci-contre). Cependant, Les Plateaux et Les Heyrolles bien que très proches resteraient en dehors de la zone submergée.



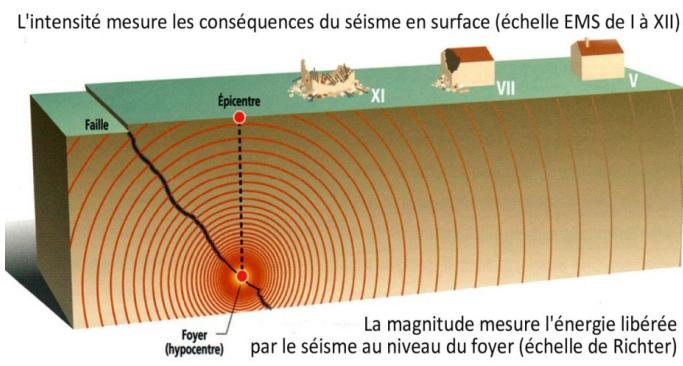
CONSIGNES EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE :



Les consignes que l'on peut donner aux personnes susceptibles d'être en danger (pêcheurs, randonneurs, chasseurs...) sont identiques à celles données au paragraphe précédent. De plus, il reste intéressant de connaître le système spécifique d'alerte pour la « zone du quart d'heure » (voir schéma ci-contre).

RISQUE SEISME :

 Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface. La commune de Vitrac est classée en zone 3, risque modéré, ce qui correspond à des règles de construction parasismique très précises. Ce risque est modéré mais il subsiste (Rappel : En 2004, 98 petites secousses recensées dans la zone Saint-Jacques, Saint-Priest, Saint-Angel, Pulvérières). Il convient donc de connaître les bons gestes à adopter en cas de secousses sismiques.



La magnitude mesure l'énergie libérée par le séisme au niveau du foyer (échelle de Richter)

CONSIGNES EN CAS DE SEISMES :

PENDANT la première secousse, RESTER OU L'ON EST :

	A l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, restez près des murs ou sous un meuble solide		A l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer		En voiture, ne vous arrêtez pas et ne descendez pas avant la fin des secousses
---	--	---	---	---	--

APRES la première secousse, EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

	Coupez l'électricité et le gaz		Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et écoutez la radio		Vos enfants sont en sécurité à l'école. N'allez pas les chercher
--	--------------------------------	--	---	--	--

RISQUE FEU DE FORET :

 Les feux de forêt sont rarement d'origine naturelle (4 à 7 % sont dus à la foudre). Ils sont presque toujours d'origine humaine (cigarette mal éteinte, pique-nique, écoubage) et aggravés par certaines conditions climatiques (chaleur et vent fort). Il est donc primordial de respecter scrupuleusement la réglementation en matière d'écoubage et de feux en plein air :

AUTORISE		INTERDIT		AUTORISE							
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

CONSIGNES EN CAS DE FEU DE FORET :

Témoin d'un départ de feu : Appelez les pompiers 18 ou 112	Face au feu : Gardez votre calme éloignez-vous dos au vent	A pied ou en voiture : Dirigez-vous vers une voie de circulation ou une zone dégagée de végétation
---	--	---

RISQUE TEMPETE :

 On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. La tempête de 1982 a particulièrement impacté la commune de Vitrac en causant d'importants dégâts en forêt et sur un grand nombre de bâtiments. Depuis, le département a connu d'autres phénomènes similaires en 1999, 2006, 2009 et 2010 (tempête Xynthia : vent à 209 km/h au Puy de Dôme) qui ont été plus ou moins ressentis dans notre secteur. Météo-France publie tous les jours une carte de vigilance à 4 niveaux (vert, jaune, orange : 3, rouge : 4) décrivant les dangers des conditions météorologiques sur 24 h.

CONSIGNES EN CAS DE TEMPETE :

Mettez-vous à l'abri Ecoutez la radio	Vents violents Niveau 3	Limitez vos déplacements, ne vous promenez pas en forêt Ne touchez pas à des fils électriques au sol	Vents violents Niveau 4	Restez chez vous Prévoyez un éclairage de secours et une réserve d'eau potable
--	-------------------------------	---	-------------------------------	---